

BILAN DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

24 heures non consécutives dont 50% minimum en face à face

OBJECTIFS

Cerner son profil professionnel

Définir ses intérêts et ses valeurs

Définir un projet professionnel réaliste et adapté au marché du travail ou le cas échéant, un plan de formation continue ou complémentaire : se réorienter professionnellement, évoluer professionnellement, vérifier ou valider un projet professionnel.

PUBLIC ET PREREQUIS

Professionnel·le·s de tout secteur d'activité en exercice ou sans emploi

Langue française parlée et comprise

☞ Pour les personnes en situation de handicap, nous contacter pour entretien préalable.

METHODE PEDAGOGIQUE

Entretiens d'exploration, d'explicitation

Tests et questionnaires d'intérêts professionnels et d'orientation

Grilles de compétences, fiches métiers, inventaires de qualités professionnelles

Tout autre outil nécessaire à la compréhension et au partage d'informations qui servirait à faire émerger l'identité professionnelle, les talents, les aspirations, les motivations et les valeurs.

INTERVENANT·E·S EK

Praticien·ne en Bilans de compétences de l'organisme Espace Kairos

PROGRAMME ET CONTENU

CADRE LEGAL : LOI n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel / art. L. 6313-1 à 8

Entretien préalable (téléphone, visio ou présentiel) :

- Rencontre du·de la bénéficiaire, échanges sur son objectif général et information sur les conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que sur les techniques et moyens mise en œuvre.

Si ses objectifs ne concernent pas ceux proposés par un bilan de compétences, il lui sera proposé des alternatives en interne ou externe au cabinet.

Phase préliminaire (2h)

Entretien diagnostic :

- Explorer le parcours professionnel, définir les critères de choix, de réussite, de satisfaction et/ou critères d'insatisfaction pour le·la bénéficiaire.

- Déterminer la motivation réelle du·de la bénéficiaire et reformuler ses attentes à l'égard du Bilan

- Clarifier les objectifs du Bilan (reconversion professionnelle, aide à l'élaboration d'un projet, vérification d'un projet professionnel ou d'un projet de formation, projet d'évolution professionnel, vérifier un projet VAE, etc.)

- Déterminer le calendrier de rendez-vous

Phase d'investigation (20 heures incluant le travail personnel) :

- Analyser les motivations et intérêts professionnels et personnels
- Identifier les compétences et aptitudes professionnelles et personnelles
- Inventaire de personnalité et des intérêts professionnels par la passation de tests.
- Restitution des tests. Mise en évidence des points forts, des axes à développer (zone d'effort et de confort)
- Mise en évidence des domaines d'activités, de métiers en lien avec le profil personnel et le profil professionnel.
- Investigation métiers - Coaching projectif
- Étude des compétences : savoir-être et savoir-faire au regard du ou des projets professionnels
- Identification des valeurs professionnelles et mise en adéquation avec le ou les projets
- Identification éventuelle des besoins en formation
- Préparation d'un plan d'action pour la mise en œuvre du projet professionnel (à court et moyen terme)

Phase conclusive (2h) :

- Résultats de la phase d'investigation
- Remise du document de synthèse
- Évaluation du bilan de compétences (à chaud / à froid)

EVALUATION ET SUIVI

Deux évaluations du bilan à la fin de l'action, pour mesurer la satisfaction des bénéficiaires concernant le bilan dans sa globalité ainsi que l'atteinte des objectifs du-de la bénéficiaire via l'action de bilan de compétences.

Une évaluation à froid sera envoyée six mois après la fin du bilan de compétences afin d'évaluer les impacts du bilan de compétences.

Le-la bénéficiaire recevra une attestation de réalisation du bilan de compétences et signera l'attestation de remise du document de synthèse.

LIEU & ACCESSIBILITE

Les séances en face à face du bilan de compétences sont réalisés dans les locaux d'Espace Kairos ; ceux-ci sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux personnes en situation de handicap. Dans le cas où le bilan de compétences est réalisé dans les locaux de l'entreprise, l'accessibilité constituera un prérequis évalué en amont. Les séances réalisées à distance nécessiteront l'accès au logiciel de visioconférence proposé par l'intervenant-e, ainsi qu'une connexion internet de qualité et sécurisée.

EFFECTIF

Action en individuel

DUREE ET DATES

24 heures dont 50% minimum en face à face – sur une durée de 3 mois maximum

Dates déterminées avec le bénéficiaire

DELAI D'ACCES AU BILAN DE COMPETENCES

Entre 2 semaines et 4 mois (*en fonction des disponibilités des consultant-e-s et de la gestion administrative du dossier de financement*)

COÛT PEDAGOGIQUE

2200 euros (financement CPF et financement employeur)

1800 euros (financement personnel)

960 euros (financement Pôle Emploi)

COORDONNEES DE L'ORGANISME ET REFERENT

Espace Kairos Limoges – 34, rue Pétoniaud Dubos 87100 Limoges

Siret : 833 093 685 000 26 - TVA : FR19833093605

Enregistré sous le n° de déclaration d'activité : 75870168887 auprès du préfet de la Nouvelle-Aquitaine
; cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat (article L.6352-12 du code du travail) - QUALIOP

Référent administratif, pédagogique et technique – référent handicap :
Ophélie Ratsimbazafy 07 54 36 20 45 / ek87gestion@gmail.com